

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2024

RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES ÉTUDIANTS LE REPAS À 1 EURO - (N° 519)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC2

présenté par

M. Boyard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant un bilan exhaustif des moyens financiers et humains alloués à la gestion des différents sites de restauration et points de vente gérés ou agréés par l'ensemble des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Ce rapport analyse notamment dans un premier temps, l'adéquation des moyens alloués aux sites de restauration existants, mais présente également dans un second temps, une analyse des carences existantes du maillage territorial de ces mêmes sites sur l'ensemble du territoire, essentiels pour assurer l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration modérée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP questionne les moyens humains et financiers alloués aux CROUS et notamment à la gestion de leurs sites de restauration, indispensables pour garantir l'effectivité de l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif abordable.

La question de l'accessibilité des sites de restauration est un enjeu majeur. Selon la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), plus de 72 % des restaurants universitaires ne sont pas ouverts le soir et cette proportion atteint même 85 % le week-end, ce qui réduit d'autant plus la possibilité pour les étudiants d'avoir accès à un repas abordable. Cette situation est d'autant plus

difficile que, comme nous le dénonçons déjà l'année dernière à l'occasion de l'examen d'une proposition de loi similaire, là où il y en a, des restaurants universitaires ferment par manque de rentabilité financière, d'autres sont remplacés par des cafétérias privées. Résultat : selon le Baromètre IFOP pour l'association COP'1 réalisé en octobre 2024, 23 % des étudiants ne vont pas se restaurer au CROUS car il n'y en a tout simplement pas près de chez eux.

Cette situation est même reconnue par le Gouvernement lui-même : en effet, l'annonce de la mise en place dès février 2025 d'une aide financière de 40 € pour les étudiants boursiers et 20 € pour les étudiants non-boursiers (+10 € pour les étudiants des territoires ultramarins) s'adresse à 100 000 étudiants évoluant sur des territoires où l'offre de restauration à tarif modéré se situe à plus de 20 minutes à pied ou en transport en commun. Or, cette mesure, indécente et insuffisante face à la précarité généralisée des étudiants, passe à côté de ce qu'il faudrait réellement faire pour lutter contre la précarité alimentaire des étudiants : réinvestir massivement dans les moyens alloués au service public de la restauration universitaire, afin d'augmenter les moyens des sites de restauration existants, mais également renforcer leur maillage territorial pour lutter contre les déserts d'accès. C'est le sens des revendications des syndicats étudiants comme l'Union étudiante qui appelle à « l'ouverture de nouveaux restaurants universitaires et de cafets pour garantir l'accès à la tarification sociale » pour tout le monde.